

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE CAST

REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le 24 septembre 2026 à 11h00, le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de CAST, légalement convoqué le 14 septembre 2026, s'est réuni en Mairie de CAST, sous la présidence de Monsieur André RANNOU, Président.

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : André RANNOU, Clément LE PAGE, Jacques GOUEROU, Patrice BOTHOREL, Patrick GUEGUEN, Bruno HASCOET, Bruno DORVAL, Etienne LE ROUX, Jérôme DANIEL

POUVOIRS : Guénolé HASCOET à André RANNOU

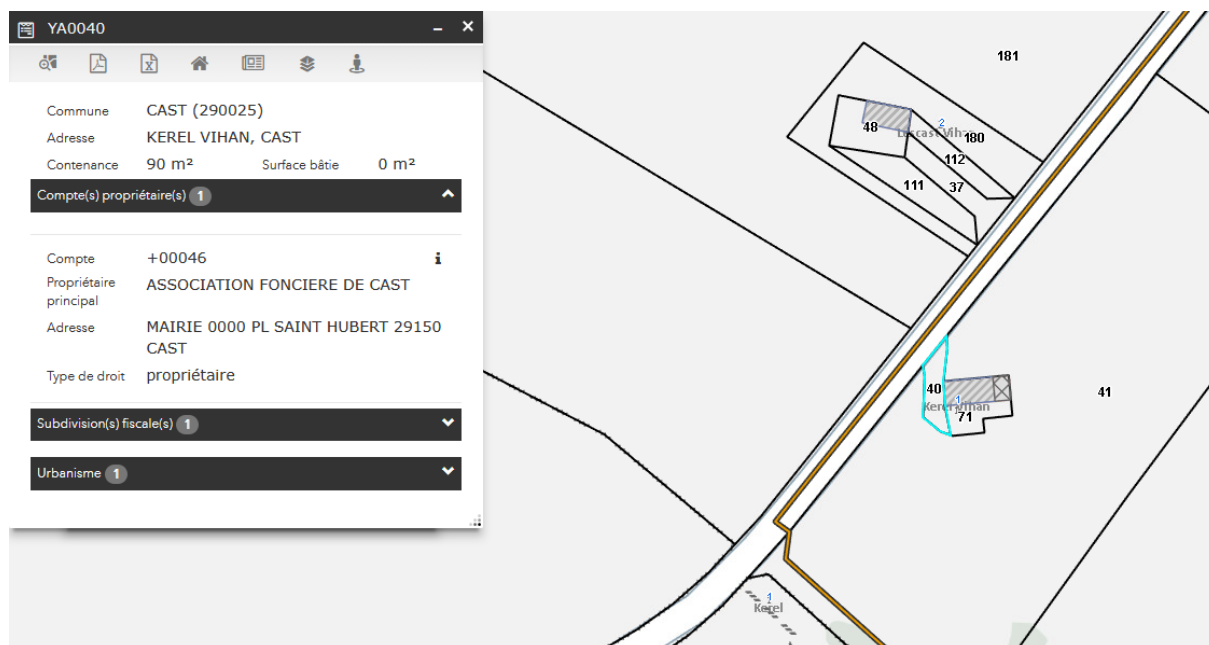
SECRETAIRE DE SEANCE : Clément LE PAGE

DBAFR 2026-09 : CESSION D'UNE PARCELLE A.F.R. SITUÉ A KEREL VIHAN

Le Président donne lecture de la demande de Monsieur et Madame CUNY qui souhaite faire l'acquisition d'une parcelle, propriété de l'A.F.R. de CAST, cadastrée YA 0040.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le plan de la parcelle ci-dessous (partie entourée en bleu),



Il est mentionné que les exploitants agricoles des parcelles adjacentes bénéficient d'un autre accès.

Le Bureau de l'A.F.R.,

Après en avoir délibéré,

Pour : 8

Abstention : 1 (*Monsieur Jérôme DANIEL, exploitant des parcelles adjacentes*)

AUTORISE la cession de cette parcelle de l'A.F.R. de CAST cadastrée YA0040 à Monsieur et Madame CUNY aux conditions suivantes.

FIXE Le prix de vente est fixé à 1,50€ par m² ;

PRÉCISE que les frais annexes tels que bornage et notaire sont placés à la charge des demandeurs ;

AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
André RANNOU